CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E194051 **VALABLE JUSQU'AU** 22/03/2025

ÉDITÉ LE **17/04/2024**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 09/09/2019
Forme juridique : EI
Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : **853 225 431 00016**
Code NACE : 4321A
Numéro caisse de congés payés : 5205325
Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 612033480001
Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 612033480001
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Raison sociale : **DEMAS FLORIAN**

L'EGRETAIS
53500 MONTENAY

Téléphone : 02 44 29 17 34 **Fax :**
Portable : 06 73 99 19 95

Site Internet :
E-mail : florian.demas2019@gmail.com

Responsabilité légale :
DEMAS FLORIAN CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	15/06/2023
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste,Électricien,Plombier)	16/04/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	23/03/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	15/06/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	15/06/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	23/03/2022
o Ventilation mécanique	23/03/2022

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE D'ANGERS
81, RUE DES PONTS DE CE
49000 ANGERS

Version 01-2023

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.